



Mairie
580 route des Boissonnets
01290 BEY
04.74.04.00.27 - email: mairie.bey@free.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

L'an deux mil vingt et le vingt-cinq mai, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de BEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Michel GENTIL, Maire de BEY.

Membres présents : Mrs. Michel Gentil, Michel Gadiolet, Luc Perraud, Karyl THEVENIN, Henri PORNON, Alexandre DESPRAS, Philippe MARECHAL Mmes Emilie SANTE, Agnès LAURENT, Patricia GASTEBOIS

Membres Absents, Excusés : Madame Angélique MONTAGNE-SAUTIER (Pouvoir à Madame Emilie SANTE)

Le Conseil Municipal, réuni

- A décidé à l'unanimité d'élire Monsieur Michel GENTIL, Maire
- A décidé la création de trois postes d'adjoints : Monsieur GADIOLET, 1^{er} adjoint, Monsieur Luc PERRAUD 2^{ème} adjoint, Monsieur Henri PORNON, 3^{ème} adjoint
- A précisé que l'entrée en fonction de ces derniers interviendra dès leur élection
- Entend la lecture de la Charte de l'Elu Local
- Autorise le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional ainsi que dans le cadre de la DETR et adopte par 11 voix pour, 0 abstention et 0 contre l'opération de « Finalisation de l'espace sportif de la mairie » et les modalités de financement - Approuve le plan de financement prévisionnel - S'engage à prendre en autofinancement la part qui ne sera pas obtenue au titre des subventions -Autorise le maire ou ses adjoints à signer tous documents relatifs à cette opération

SOURCES	MONTANT	TAUX
Fonds propres	21 094 euros	57.48 %
Emprunts		
Sous total	31 094 euros	
autofinancement		
Union européenne		
Etat - DETR ou DSIL	7 000 euros	12.94 %
Conseil Régional	10 000 euros	18.49 %
Conseil Départemental	6 000 euros	11.09 %
Fonds de concours Communauté de	10 000 euros	18.49 %

Communes		
Autres		
Sous total subventions publiques	33 000 euros	
Total HT	54 094 euros	100 %

- Accepte par 10 voix pour 0 contre et 0 abstention (Monsieur DESPRAS ALEXANDRE ne prend pas part au vote) d'échanger pour des raisons d'urbanisme, une partie de la parcelle communale qui empiète sur le terrain du GAEC et qui gêne le projet de construction d'un hangar à toiture solaire contre une parcelle située au Rougemont (A204) et appartenant à Monsieur Gilbert DESPRAS.

Le cout des bornages et actes administratifs exécutés par le Cabinet AXIS CONSEIL sera pris en charge à 50 % par chaque partie.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Le Maire
Michel GENTIL

